



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bienheureux Frédéric Ozanam, élections, et plan stratégique 2021-2024

Le 9 septembre pour les vincentiens est un jour d'importance, car c'est le jour de fête du bienheureux Frédéric Ozanam. La Société de Saint-Vincent de Paul s'inspire d'un principe de service aux personnes démunies; cette activité caritative est la principale caractéristique de la Société. Frédéric Ozanam a dit : « J'aimerais enserrer le monde dans un réseau de charité. » Frédéric rêva d'établir un réseau de charité et de justice sociale qui enserrerait le monde entier. Frédéric savait que la foi doit se traduire en actes et que, tout comme les apôtres, ils devaient évangéliser par la pratique de la charité.

Lors des cérémonies de béatification de Frédéric Ozanam, le 22 août 1997, le Pape Jean-Paul II indiquait :

Frédéric observe la situation réelle des pauvres et cherche un engagement de plus en plus efficace pour les aider à grandir en humanité. Il comprend que la charité doit conduire à travailler au redressement des injustices. Charité et justice vont de pair. Il a le courage lucide d'un engagement social et politique de premier plan à une époque agitée de la vie de son pays.

... C'est ainsi qu'on peut voir en lui un précurseur de la doctrine sociale de l'Église, que le pape Léon XIII développera quelques années plus tard dans l'encyclique « Rerum Novarum » (Sur la condition des classes ouvrières).

Dans les principes de la doctrine sociale de l'Église, on retrouve le principe de la subsidiarité (le rôle des gouvernements), et le principe de participation.

Dans l'encyclique *Laudato Si'*, le pape François nous rappelle que

« Le principe de subsidiarité donne la liberté au développement des capacités présentes à tous les niveaux, mais exige en même temps plus de responsabilités pour le bien commun de la part de celui qui détient plus de pouvoir. » (no. 196)

La participation « s'exprime essentiellement par une série d'activités par lesquelles les citoyens, soit en tant qu'individus ou en association avec d'autres, contribuent à la vie culturelle, économique, politique et sociale de la communauté à laquelle ils appartiennent. » (voir 1 Cor 12:14-16). La participation est un devoir que tous doivent accomplir consciencieusement, avec responsabilité et dans une perspective de bien commun. (voir Mt 14:16).

Ces deux principes sont présentement très applicables puisque les Canadiennes et les Canadiens ont été invités à participer à un scrutin le 20 septembre prochain pour élire leurs représentants au parlement canadien. Nos représentants ont la responsabilité faire progresser la société autour de sujets sociaux-économiques, de santé, de culture, de sécurité, de droits humains, etc., sujets pertinents à la mission de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il est important que toutes les personnes éligibles à voter prennent avantage de ce droit de participation qui n'est pas accessible pour trop de personnes à travers le monde, un droit que l'on prend souvent pour acquis.

Juste un rappel, comme indiqué dans la Règle et statuts :



La Société n'est associée à aucun parti politique et opte en tout temps pour une approche non violente face à quelque situation que ce soit. La Société encourage les vincentiens à s'impliquer pleinement dans la vie publique, de façon à insérer les valeurs chrétiennes dans les enjeux politiques.

Toujours dans un contexte participatif, le Conseil national est heureux de vous partager son nouveau plan stratégique 2021-2024, établissant des buts et des objectifs pour la Société ([lien au plan](#)). Nous espérons que toutes les conférences et tous les conseils adopteront un ou deux de ces buts et objectifs, formant ainsi le cœur du plan stratégique pour la conférence ou le conseil, à la lumière des besoins.

*Richard Pommainville, directeur général
Conseil national*